

# PROTCOLE SANITAIRE

- Le Pass Sanitaire sera obligatoire sur l'intégralité du site "Terrain de cross" pour les organisateurs, les bénévoles, les entraîneurs, les spectateurs ainsi que pour les athlètes. Un bracelet sera délivré pour circuler librement sur le site et accéder à la buvette.
- Points de distribution gel hydroalcoolique : Entrée athlètes/public, buvette, secrétariat
- Le port du masque sera obligatoire, les athlètes pourront le retirer au départ de leur épreuve et le remettre à l'arrivée.
- Rappel des gestes barrières par l'animateur.
- Voir plan avec le lieu du contrôle des pass sanitaires, les différents points de distribution de gel hydroalcoolique.